

Mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux (PGEE)

ENVIRONNEMENT

L'eau est une ressource précieuse. Aussi, la Commune, accompagnée par le bureau d'ingénieurs CERA SA, a entrepris une démarche de mise en séparatif de son réseau d'assainissement des eaux dans le but de protéger durablement le milieu naturel de l'impact des rejets urbains par temps de pluie.

De quoi s'agit-il ?

D'une longueur totale d'environ 4 km, le réseau d'assainissement des eaux de la commune demeure principalement unitaire dans la partie village. Les eaux usées et les eaux pluviales transitent ainsi par les mêmes canalisations. Des ouvrages de délestage (déversoirs d'orage), présents à l'aval de la commune, jouent néanmoins le rôle de soupape de sécurité en cas d'évènements pluvieux dont l'intensité serait trop importante pour la capacité du réseau.

Cette particularité du réseau implique qu'une partie des eaux de pluie sont inutilement acheminées (et donc traitées) à la station d'épuration. D'autre part, en cas de gros orage, une partie des eaux usées collectées est déversée dans le ruisseau à l'aval de la commune (le Nant de Cartigny) entraînant une pollution de celui-ci ainsi qu'une forte érosion de ses berges. Ainsi, même si historiquement la présence d'un réseau unitaire était justifiée, elle n'est plus en accord avec les exigences de protection du milieu naturel actuellement en vigueur.

Pour répondre à ces enjeux, et dans la juste continuité de son Plan Général d'Évacuation des Eaux adopté en 2013, la Commune a défini, en partenariat avec l'Office Cantonal de l'Eau, un concept de gestion des eaux permettant la mise en séparatif de son réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales dans deux réseaux distincts) à moyen terme.

Sectorisation

Compte tenu de l'ampleur des travaux et de la nécessité de limiter au maximum la gêne à la circulation et aux riverains, la mise en séparatif se fera par étape sur plusieurs années et selon différents secteurs d'intervention, de l'aval du village vers l'amont.

En parallèle, et profitant de l'opportunité offerte par ces futurs travaux de réseaux, la Commune a engagé une réflexion relative à la mobilité au sein de chaque secteur afin de lutter contre le trafic de transit et de renforcer la sécurité et la convivialité des axes à caractère villageois.

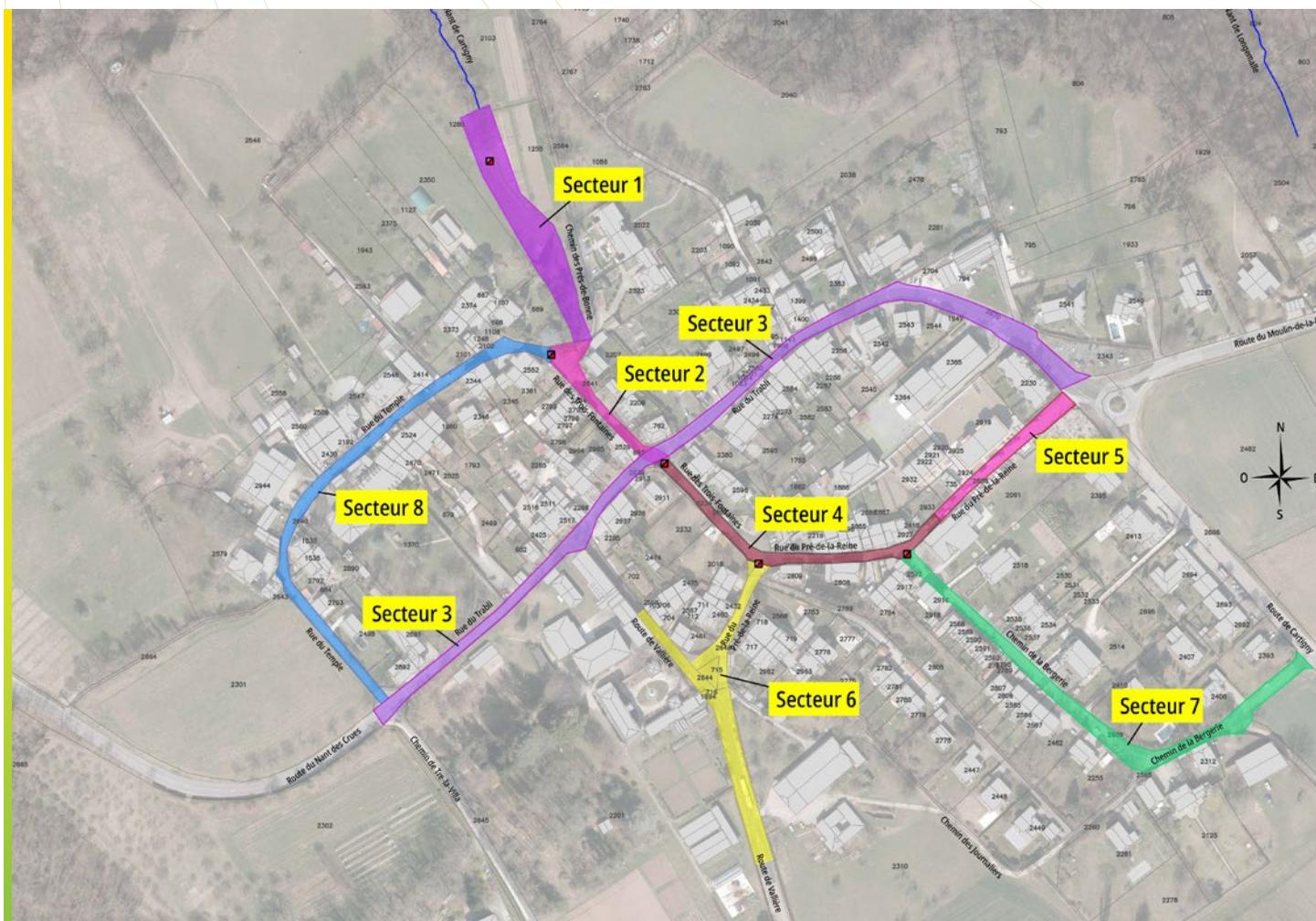
Avancée du projet

À ce jour, le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement du village est en cours d'instruction au sein de l'Office des Autorisations de Construire.

Néanmoins, des prospections ont d'ores et déjà été menées au niveau des biens-fonds privés du village, incluant les parcelles communales, afin de dresser un bilan de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales au sein de chaque parcelle.



ENVIRONNEMENT



Par ailleurs, des travaux de réhabilitation ont déjà été entrepris sur le réseau eaux pluviales de La Petite Grave afin d'en garantir la pérennité ainsi que sur le réseau d'assainissement à l'Est de la rue du Pré-de-la-Reine. Sur le même principe que pour la partie village de la commune, ces opérations ont été menées conjointement avec une réflexion sur la mobilité.

D'autres actions sont également programmées au chemin des Bois-de-Saint-Victor afin de protéger le bief du Lavoir-de-la-Petite-Grave dont la valeur biologique importante lui permet d'abriter l'une des dernières populations d'écrevisse indigène du Canton (écrevisse à pattes blanches).

